L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 [illegible]
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI 7 JUIN 1879.

ATHENEE LOUISIANAIS.

Séance du [illegible] Mars 1879.

Présidence de [illegible]

Sur le rapport du comité de concours composé de MM. [illegible], J. Jeanneville, F. [illegible], J. Dell'Orto, Alfred [illegible], l'Athénée a résolu unanimement de fonder deux classes de concours, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet [illegible].

Une médaille d'or sera décernée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne [illegible] qui n'est pas membre de l'Athénée est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er avril jusqu'au 30 septembre [illegible].

Les manuscrits doivent être remis au plus tard le 1er octobre. Ils doivent être écrits lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge d'un quart de la largeur, et seulement sur le recto et les lignes : ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera signé d'une devise d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affiché au concours annuel.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

[illegible] la lecture des manuscrits. Les manuscrits [illegible] seront rendus.

Tout candidat qui se fera connaître au dévoilé, s'exposera à être mis hors de concours.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose :

Pour les Femmes :

La femme louisianaise avant, pendant et après notre dernière guerre.

Pour les Hommes :

[illegible]

N. B.—Toutes les communications qui les concernent peuvent avoir à faire, doivent être adressées au secrétaire, P. O. Box 1394.

Armand Mercier, Président.
Alfred Mercier, Secrétaire perpétuel.

Loi sur le revenu interne de 1879.

Classe 11—Tous les esprits distillés, vins et liqueurs fermentées, importés en pipes, boucauts, tierçons, barils, barriques ou autres fûts semblables, devant d'abord placés dans un magasin public ou entrepôt de douane, et n'en seront retirés qu'après avoir été inspectés et marqués par un jaugeur de douane des Etats-Unis et après qu'un timbre indiquant la date et les détails de la dite inspection y aura été apposé; le secrétaire du Trésor est autorisé à procurer la forme des timbres, à les fournir et à faire tous les règlements nécessaires pour appliquer les présentes dispositions.

Toute pipe, boucaut, tierçon, baril, barrique ou autre fût retiré du magasin ou entrepôt de douane après le 30 janvier 1879, censé contenir de la liqueur importée, trouvé sans timbre, sera confisqué avec son contenu au profit des Etats-Unis; et lorsqu'une barrique ou fût d'esprits distillés importés d'une contenance de cinq gallons ou moins, sera rempli pour être expédié, vendu ou livré, chez un vendeur en gros de liqueurs, ledit fût sera timbré avec un timbre spécial pour les esprits importés, suivant les règlements établis ou à établir à cet effet par le commissaire du revenu interne pour les esprits distillés domestiques.

Classe 12—Toute personne qui videra ou soutirera ou fera vider ou soutirer le contenu de tout fût de liqueur importée timbré comme il est présentement décidé, devra au même moment effacer, oblitérer et détruire le timbre, et toutes les marques qui auront été mises, en conformité avec les règlements concernant les liqueurs importées; et aucune barrique ou autre fût, ci-dessus mentionné, dans lequel des esprits distillés, des vins, ou des liqueurs fermentées auront été importés, ne sera employé pour contenir des esprits distillés domestiques, sous peine de confiscation du fût et de son contenu.

Toute barrique ou autre fût vide, le timbre pour liqueur importée ici prescrit n'aura pas été effacé, oblitéré ou détruit au moment où le fût a été vidé, sera confisqué et saisi [illegible] vé par tout officier [illegible] et toutes les pénalités de la section 3324 des statuts revisés des Etats-Unis, relatives aux barriques ou fûts vides, d'où les marques ou timbres n'ont pas été effacés et relatives à l'enlèvement des timbres des fûts et à la possession des timbres ainsi enlevés, s'appliqueront aux timbres pour les esprits importés dont il s'agit ici, et aux barriques ou autres fûts auxquels les dits timbres auront été employés.

Classe 13—Si une personne achète ou vend, avec le timbre de liqueur importée y restant, ou avec les marques qui y auront été placées conformément aux lois et règlements concernant les liqueurs importées, y restant, toute barrique ou autre fût, après qu'il aura déjà servi à contenir des liqueurs importées et qu'il aura été vidé; ou si une personne emploie ou a en sa possession un tel fût avec les imitations des marques, dans le but d'y mettre des esprits domestiques distillés pour vendre, ou si il change ce fût, elle fabrique, vend ou a en sa possession un fût fait en imitation ou ayant pour objet d'imiter les dits fûts importés avec une imitation des dites marques, les dits fûts, avec leur contenu s'il y en a, seront confisqués au profit des Etats-Unis. Et toute personne qui violera une des dispositions de cette section sera passible d'une amende de $500 pour chaque fût ainsi acheté, vendu, fabriqué, employé ou trouvé en sa possession.

[illegible]

Par ordre du Bureau.
[illegible]

GODCHAUX

21 et 23 RUE DU CANAL

Est après tout l'endroit
POUR ACHETER

Des Vêtements,
Articles de Toilette et Chapeaux,
A bon marché et bien confectionnés

Les prix sur le papier sont insuffisants
[illegible]

Acheteurs de la ville
[illegible] de la Campagne,
[illegible]

Venez voir [illegible]
Envoyez encore convaincus
que

GODCHAUX

Défie encore toute concurrence [illegible]

[illegible]

G. PITARD,
[illegible] RUE DU CANAL.

[illegible]

AMEUBLEMENT—PAPIER PEINT.
[illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

[illegible] Grand Bal Annuel
et magnifique Spectacle
Pyrotechnique
AUX FAIR GROUNDS.
VENDREDI, 4 JUILLET 1879.

L'Association de Bienfaisance des
COMMIS
de la Louisiane.

[illegible]—Programme.

[illegible]

Admission . . . . 50 cts.

Les dames invitées seront seules admises. Les invitations pour dames s'obtiendront des membres. On peut aussi s'adresser dans ce but par la poste, Boîte 1793.

Dentistes.

C. A. CHANDLER
DENTISTE.
101 . . . . . Rue du Canal 101

[illegible]

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES

[illegible] Dauphine, immédiatement après l'Aigle de la rue du Canal. Opérations de toute genre dans le ressort de leur art.

JAMES S. KNAPP, D. D. S.

Au même endroit, 45 rue Baronne.

[illegible]

GEO. P.
ROWELL
& CO.

Bureau d'Annonces de Journaux.

Pour Dix cts. : Brochure de cent pages avec Listes de journaux et tarif d'annonces.

Pour Dix Dollars : Quatre lignes insérées pendant une semaine dans trois cent cinquante journaux.

10
Spruce St.
N. Y.

CONSULTATION et MOKAÏNE.

[illegible]

Dr C. TESTUT.

A vendre pour cause de départ.

L'ÉTABLISSEMENT de maréchal-ferrant, vétérinaire et loueur de chevaux du Dr F. LARROUY, No 128 rue Remparts, [illegible]

BONNE OCCASION.
Magasin de fourrage à vendre.

UN fonds de magasin de fourrage faisant de très bonnes affaires, situé dans un endroit central du deuxième district; loyer modéré avec bail.

Le fonds consiste en deux drays et deux mulets ainsi que les accessoires d'un magasin de ce genre. Quant aux marchandises qui resteront en magasin, elles seront vendues au prix du marché.

La vente a lieu pour cause de changement d'affaires. S'adresser à J. P. CARRERE, 167 rue Decatur, coin St-Louis. 6 juin—1m

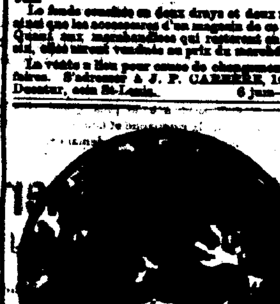

Cathartic Pills

[illegible] les meilleurs principes en médecine, [illegible] l'efficacité, la certitude et l'uniformité de l'effet. Elles sont le résultat d'une étude consciencieuse et d'une expérience pratique remontant à des années, et le remède le plus effectif qui ait encore été découvert pour les maladies causées par le dérangement de l'estomac, du foie et des intestins [illegible].

"Ayer's Pills" guérissent effectivement la Constipation [illegible]

PRÉPARÉES PAR LE
DR J. C. AYER & CO.,
[illegible]
LOWELL, MASS.

Vendues par tous les druggistes en tout pays.

E. TOMBS,
[illegible]

Les Célèbres
'SUMMER RESORTS'

Pewaukee, Lakeside,
Hartland, Nashotah,
[illegible]

Toutes les charmantes retraites champêtres [illegible] du comté de Waukesha (Wisconsin) [illegible]

Waukesha et Palmyra
[illegible]

Kilbourn City
[illegible]

SPARTA, FRONTENAC,
[illegible], CLEAR LAKE,
MADISON, La capitale du Wisconsin.

Et bien d'autres encore. [illegible] Chicago, Milwaukee and St. Paul Railway.

[illegible]

HOSTETTER'S
Celebrated Stomach Bitters
[illegible]
SEA WEED TONIC BITTERS

[illegible]

STERN & FRANKEL,
70 Gravier St.
Agency Depot.

[illegible]

11 mai—1m STERN & FRANKEL, 70 Gravier St.

GERMANIA INSURANCE COMPANY,
No. 194, RUE DE LA COMMUNE,
[illegible]
ETABLIE EN 1866
[illegible]
ET DE RIVIÈRES.

E. ZUBERBIER . . . . . Président.
EMIL MAIER . . . . Vice-Président et Secrétaire.
[illegible] . . . . . Assistant-Secrétaire.
E. [illegible] . . . . . Inspecteur.

Directeurs:

GEO. E. BRAUGHN, G. L. L. MAYER,
[illegible], EMIL MAIER,
J. GRUENWALD, J. H. MERILH,
J. HASSINGER, FRANK VAILLER,
[illegible], J. J. WECKERLING,
J. J. LANGLES, E. ZUBERBIER.

THE CITIZENS
SAVINGS BANK.

La Banque d'Epargne des Citoyens, [illegible] aux conditions suivantes :

1° Des dépôts de $10, et au-dessus seront reçus [illegible]

2° [illegible]

3° Les [illegible]

4° Les [illegible]

5° L'intérêt au taux de 6 pour cent [illegible]

SOCIETE.
Nouvelle-Orléans, 15 mai 1879.

Bureau et salle de vente, No 91 rue Royale, entre St-Louis et Conti.

LES soussignés ont formé ce jour une société sous la raison de BARNETT & GOURDAIN, pour les affaires d'encan et de commission.

[illegible]

BARNETT & GOURDAIN,
91 rue Royale.
MAURICE BARNETT . . . . . J. V. GOURDAIN.
15 mai—1 m

A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires
ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE.

Avances libérales sur consignations à ses amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

AU No 204 DE LA RUE DU CANAL.

VINGT-QUATRIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1879, y compris les primes non-expirées de l'année précédente		
Sur risques de feu	[illegible]	
Sur risques de mer	[illegible]	
Sur risques de rivières	[illegible]	
Total des primes	[illegible]	
En moins, primes non expirées		117,861 00
Montant net des primes le 31 mai 1879		$861,512 48
Total des pertes payées		16,212 67—125,730 66
Bénéfices		[illegible]

[illegible]

Avis aux Contribuables.

[illegible]

JOHN T. DUFOUR.

Hotels, Restaurants, &c.
MONTROSE HOUSE
Mississippi.

Cet établissement est [illegible] que les dépendances. Tout y est dans un excellent état de propreté et on y trouvera tout le confort désirable.

[illegible]

RESTAURANT FRANÇAIS
A McCOMB [illegible]

Sur le chemin de Fer de Jackson.

[illegible]

BARTEE & JOLY, propriétaires.
24 mai—3 mois

HOTEL DE L'EUROPE,
[illegible] BILOXI.

M. BOULO prévient [illegible]

BEERSHEBA SPRINGS,
Grundy County, Tenn.

CE MAGNIFIQUE ET DÉLICIEUX établissement thermal [illegible]

JAS. M. MARTIN, de la Nlle-Orléans, Propriétaire.

THE ROYAL,
"A Hamilton, Ontario, Canada.

[illegible]

THE OCEAN HOUSE.

[illegible]

HOOD & BROTHER, propriétaires.

CRESCENT HOTEL,
A LA BAIE ST-LOUIS.

[illegible]

RESTAURANT BOUDRO.
LAC PONTCHARTRAIN.
Ouvert pour la saison aujourd'hui, 16 Mars.

[illegible]

Pension privée.

MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGE [illegible]

FRITZ JAHNCKE,
208 et 210 . . . DELORD . . . 208 et 210
Fabricant de la pierre artificielle connue sous le nom de
SCHILLINGER PATENT PAVEMENT.

Marchand de pierres allemandes, de Portland, North River Flagstone et de ciment de Portland.

Les ordres laissés à la Boîte 142 Mechanics' & Dealers' Exchange seront promptement exécutés.
9 mai—1 an

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Capital payé $500,000

VINGT-TROISIÈME ETAT ANNUEL.
Bureaux No 50 rue du Camp.

Nlle-Orléans 1er janvier 1879.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa Charte, cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1878.

Montant des primes pour l'année écoulée le 31 décembre 1878.			
Sur les Risques de feu	$213,422 66		
Risques de rivières	86,273 39		
Risques maritimes	48,641 90	$347,697 97	
Ajoutez: Risques non terminés, 1877		$104,741 00	$452,378 97
Moins: Risques non terminés, 1878	84,739 00		
Primes remboursées	19,457 39		114,196 39
Primes nettes			$338,182 58
Pertes, etc., payées pendant la même période sur Risques de feu	54,709 28		
Risques [illegible]	37,307 96		
Risques maritimes	15,290 28	$107,307 77	
Pertes non ajustées et non payées	39,322 00	$144,630 77	
Ajoutez: Réassurances	25,045 35		
Taxes	[illegible]		
Loyer	[illegible]		
Under writers	6,502 39		
Dépenses	34,153 91		
Fonds de réserve		24,000 00	
		12,000 00	
Profit net			$71,590 [illegible]
Prêts sur hypothèques			$297,074 32
Total de l'actif			$871,519 81

[illegible]

JAS. I. DAY, Président.
E. CARPENTER, Secrétaire.

A. INGRAHAM, notaire.

Le Conseil de direction, à une réunion tenue le vingt-deuxième jour de janvier 1879, a [illegible] payé à partir du lundi, 27 janvier 1879.

Directeurs.

M. J. Hart, [illegible], Scott McGehee,
[illegible], T. W. Taylor, [illegible]
A. Baldwin, James I. Day, [illegible]
Chas. Macready, Lionel C. Levy, Saml L. Boyd,
[illegible], T. C. Morris, [illegible]
Jas. G. Clarke, P. A. [illegible], [illegible]
John S. Flower, P. L. Morris, H. Newman.
3 fév—31 déc.

L.S.L.

"THE OLD RELIABLE."

DANS SA ONZIÈME ANNÉE
Payant $40000 annuellement
pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

LA PLUS
GRANDE OCCASION
Qui ait été offerte au public.

—LE—

TIRAGE EXTRAORDINAIRE
—DU—
MARDI, 17 JUIN 1879,

Aura lieu sous la surveillance immédiate et sous la direction de

Gén. G. T. Beauregard
DE LA LOUISIANE.
—ET DU—
Gén. Jubal A. Early,
DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION !

Pas d'ajournement !

UN DEMI-MILLION
de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYÉS EN PLEIN.

Magnifique Chance
DE FAIRE
FORTUNE !

—LA—
COMPAGNIE
DE LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
—DONNERA A—
LA NOUVELLE-ORLEANS,
Louisiane.
—LE—
MARDI, 17 JUIN 1879.

UN GRAND TIRAGE
EXTRA,
CLASSE F,

UN GROS LOT DE $100,000
UN GROS LOT DE 50,000
UN GROS LOT DE 20,000

Un lot gagnant par chaque neuf billets.

11,279 Lots, montant en tout à
$522,500.

Le tirage commencera positivement à 10 heures du matin,
DANS LA MATINÉE DE
Mardi, 17 Juin 1879,
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LOUISIANE.

Ce sera conduit avec un grand
Concert Promenade

à cette occasion les meilleurs musiciens du pays seront engagés, et à ce concert un coupon donnera l'entrée gratuite à tout porteur de billet.

Voyez la Distribution !

Distribution Extraordinaire !

100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS.

1 Gros lot de $100,000 . . $100,000
1 . . . . de 50,000 . . 50,000
1 Lot de . . . 20,000 . . 20,000
2 Lots de . . . 10,000 . . 20,000
4 Lots de . . . 5,000 . . 20,000
20 Lots de . . . 1,000 . . 20,000
50 Lots de . . . 500 . . 25,000
100 Lots de . . . 300 . . 30,000
200 Lots de . . . 200 . . 40,000
600 Lots de . . . 100 . . 60,000
10000 Lots de . . . 10 . . 100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 [illegible] . . 20,000
100 Lots d'approximation de $100 [illegible] . . 10,000
100 Lots d'approximation de $75 [illegible] . . 7,500

11,279 Lots $522,500

BILLETS ENTIERS $10, DEMI-BILLETS $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

[illegible]

[illegible] DU
17 JUIN 1879.

TOUS LES LOTS
—SONT—
Payés sur Présentation.

On demande des agents dans toutes les villes et villages du [illegible].

[illegible]

M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

LE
PALAIS
—DES—
MEUBLES
—DE—
JOS. B. HUBBARD
Coin Remparts et Perdido
A L'ENSEIGNE DE
L'AIGLE D'OR,
Etabli en 1840,

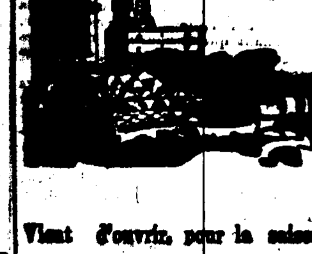

Vient d'ouvrir, pour la saison, un des stocks les plus beaux et les plus vastes de
MEUBLES DE SALON,
de chambre à coucher et de salle à manger en noyer, acajou, bois de rose, ébène, avec dorures, avec ou sans marqueterie, qui aient jamais été offerts sur ce marché
ET A DES PRIX
TELS QU'ON N'EN A JAMAIS VU D'AUSSI REDUITS.

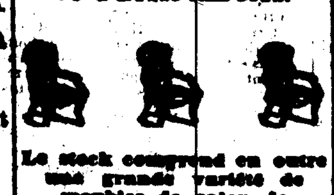

Le stock comprend en outre une grande variété de meubles de salon de luxe, couverts ou non couverts, au choix de l'acquéreur, et afin qu'il se décide selon son goût.

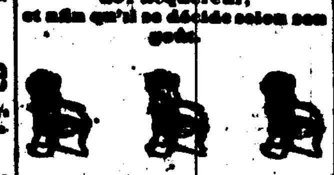

Grand assortiment de
Soies écrues, Cotelines, Satins de laine, Peluche, Reps, étoffes en crin,
Matériaux tous de choix et travail garanti.

Les dernières nouveautés en fait de Meubles, Fauteuils Chaises d'enfants et autres, Berceuses, Canapés articulés brevetés, Prie-Dieu, Bibliothèques, Tables à cartes.

Grand choix de
GLACES
du dernier genre.

Porte-Chapeaux, sideboards, Canapés pour chambre à coucher, lits à ressorts, matelas, Plumes, etc, etc.

—AUSSI—

Un grand stock de meubles simples et unis, pour la ville et la campagne à
TRES BAS PRIX.

Le public est invité à venir examiner mon stock et à s'assurer de mes prix.

VENEZ TOUS.

JOS. B. HUBBARD,
COIN RAMPART . . . . . & PERDIDO

ASSURANCES.

BUREAU DE LA
Compagnie d'Assurances Mutuelles du [illegible]
[illegible] 17 juin 1879.

TRENTIÈME ETAT ANNUEL.

Les [illegible] affaires de la Compagnie au 30 avril 1879 :

Primes d'incendie	$155,166 05		
Primes maritimes	24,051 23		
Primes de rivières	63,394 25		
		$358,[illegible]	
Primes notées	$334,143 53		
Moins réassurances	$12,716 40		
Moins primes remboursées	5,936 97		
		18,643 37	314,[illegible]
PERTES.			
Pertes d'incendie	$ 32,000 34		
Pertes maritimes	2,307 28		
Pertes de rivières	33,576 08		
	$ 73,983 35		
Taxes, dépenses, escomptes, profits et pertes, moins intérêt, loyer, sauvetages, épargnes, etc.		36,442 66	
			110,386 91
Profits nets			$ 94,405 34
La compagnie possède l'actif suivant :			
Billets à recevoir	31,461 53		
Prêts sur bons et hypothèques		30,175 00	
			$ 61,636 53
Prêts sur demande	$ 52,552 54		
Argent en caisse	48,521 02		
			101,073 56
Propriétés foncières			100,000 00
Bons de ville, actions de banque et autres			34,322 [illegible]
Primes en voie de collection			25,407 [illegible]
Dépenses accumulées et fractions d'actions			14,356 68
			$406,207 59

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 17e jour de mai 1879.

ALFRED INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil de Direction a décidé aujourd'hui qu'après avoir payé dix pour cent en argent sur [illegible] et transporté au compte de profits et pertes $15,769 piastres en action de la Banque Mechanics' and Traders', que possédait cette Compagnie, ainsi qu'une somme additionnelle pour couvrir la perte résultant de la dépréciation des valeurs, il serait déclaré un dividende de vingt pour cent en argent sur les primes participantes nettes, payable lundi 16 juin 1879.

DIRECTEURS.

Thos. A. Adams,	Saml R. Newman,
Saml H. Kennedy,	John Phelps,
[illegible]	Henry Abraham,
[illegible]	Joseph Bowling,
Edw'd J. Gay,	[illegible]
[illegible]	Jos. L. Wolf,
F. H. Ford,	Edw'd Flattery,
Geo. R. King,	[illegible]
Joseph W. Rena,	George Martin,
Alfred Moulton,	L. C. Jurey,
Edward Halle,	Geo. W. Bentell,
Paul E. Mortimer,	Jas. V. Moore,
W. B. Conger,	Henry M. Preston,
[illegible]	John M. Parker.

Annual statement of the New Orleans Insurance Company,

UP TO DECEMBER 31st 1878.

1805 . . . ESTABLISHED IN . . . 1805

Fire premiums	$363,437 39		
Marine premiums	65,697 74		
River premiums	36,923 63		
Total premiums			$466,058 76
Deduct—			
Premiums on risks not terminated	$92,673 43		
Return premiums	10,416 15		
Reinsurances	29,506 96		132,596 56
Net earned premiums			$333,460 20
Interest on investments			36,242 06
			$369,702 26
Deduct—			
Fire losses	$30,546 19		
Marine losses	28,924 79		
River losses	4,700 88		
	$64,171 77		
Rebate in lieu of participation	41,464 79		
General expenses, taxes, board of underwriters, charitable donations and cancellations		36,806 31	162,442 86
Net profit			$196,259 40
Dividend of June, 1878	$25,000 00		
Dividend of December, 1878	25,000 00		
Surplus, reserved fund	56,259 42		106,259 42

The Company has the following ASSETS :

Cash in bank	$52,682 42
Premiums in course of collection	54,942 29
Premium notes	29,463 45
Due by agents	1,643 23
Real estate	143,236 42
First mortgage notes and pledge notes	170,877 05
United States gold bonds, New Orleans city railroads, Jackson and Great Northern railroad first mortgage bonds, Louisiana State consols, bank, insurance and waterworks stocks	227,272 67
Total assets	$685,455 84

LIABILITIES.

Capital stock	$500,000 00
Reinsurance reserve	92,673 42
Dividends unclaimed	8,239 29
Losses adjusted, not claimed	3,600 00
Dividend, semi-annual, December 1878	25,000 00
Surplus, reserve fund	56,259 42
Total liabilities	$685,455 84

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 2d tenth day of January, 1879.

TH. BUISSON,
Third Justice of the Peace.

OFFICE OF THE NEW ORLEANS INSURANCE CO.,
Corner Camp and Canal Streets,
New Orleans, January 13, 1879.

At a meeting of the Board of Directors held on the eleventh day of January, 1879, it was resolved to pay, on demand, the semi-annual interest dividend of FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders or their legal representatives.

DIRECTORS.

C. T. DUGAZON,	H. GALLY,
CHS LAFITTE,	W. A. BELL,
CHS. E. SCHMIDT,	ANT. CARRIÈRE,
CHS J. LEEDS,	JULES ALDIGÉ,
D FATJO,	PIERRE POUTZ,
A. SCHREIBER,	JULES TUYES.

Merchants' Mutual Insurance Company
OF NEW ORLEANS.
No 104 CANAL STREET.

TWENTY-FOURTH ANNUAL STATEMENT

IN conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1878, including Unearned Premiums for the previous year—

On Fire Risks	$634,[illegible] 73	
On Marine Risks	39,643 79	
On River Risks	24,051 91	
Total Premiums		$979,[illegible] 47
Less Unearned Premiums		127,841 00
Net Earned Premiums 31st May 1878		$861,512 48
Losses paid—		
On Fire Risks	$[illegible] 30	
On Marine Risks	13,425 62	
On River Risks	10,364 62	
Taxes and expenses, less interest	35,217 38	
Re-insurances and Return Premiums		16,212 67—125,730 66
Profit		$135,712 74

The Company have the following assets :

Real Estate	$336,054 86
City Bonds and Mortgage Bonds	63,100 52
Bank, Water Works and other stocks	136,276 46
Notes secured by mortgage	[illegible]
Notes secured by pledge	[illegible]
Bills receivable	[illegible]
Premiums in course of collection	[illegible]
Agricultural Fair Association	2,000 00
City Scrips	3,879 39
Cash on Hand	31,561 35
	$1,077,612 59

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. Nott, Secretary.

State of Louisiana, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me this 10th day of June 1879.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 10th day of June 1879, it was resolved to declare a Cash Dividend of Twenty Per Cent on earned premiums [illegible] for the year ending 31st May 1878, payable on the third Monday of July next.

Also, to pay to the Stockholders, on demand, interest at the rate of five per cent [illegible] their stock.

Directors.

P. MASPERO,	EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES,	D. FATJO,
P. FOURCHY,	J. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ,	E. A. CHAFFRAIX,
GEO. E. LALLANDE,	CHS LAFITTE,
	A. A. [illegible]

June 11—

GRAUGNARD & SCHNEIDER,
Marchands de Tabac
[illegible]
Cigares de la Havane et du Pays.
46 . . . . . Rue Magazine 46
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY & SON.

FOIN. FOIN. FOIN.

PAR D. E. MORPHY & SON, D. E. Morphy, encanteur. Il sera vendu, SAMEDI, 7 juin, à 10 heures du matin au Levée, au pied de la rue Julia,

500 BALLES DE FOIN.
Conditions—Comptant. 7 juin—

PAR PLACIDE J. SPEAR.

POUR CAUSE DE DEPART.

Jolie maison No 355 rue St Philippe, entre les rues Galvez et Miro.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, le 7 juin, à midi, il sera vendu, à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET ENCANTEURS, rue Royale, entre Canal et Douane, pour cause de départ—

Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Ursulines, Galvez et Miro, mesurant 67 pieds de face à la rue St Philippe, sur une profondeur de 100 pieds. Les améliorations consistent en une jolie maison retirée de la rue, ayant 4 chambres, cuisine, grande cave, latrines, jardin, bâtisse sur le côté, etc. Cette propriété porte le No 355 rue St Philippe.

Termes et conditions.—Moitié comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets portant hypothèque spéciale avec privilège de vendeur, avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraire d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement desdits billets ou en partie, et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur s'engagera à tenir les bâtisses assurées jusqu'à parfait paiement des billets et en transférera la police, et assumera le paiement de toutes les taxes dues et payables en 1879 en sus du montant de l'adjudication et sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente par devant Edgar Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.

N. B.—Nous engageons sérieusement les personnes à petite moyens, en quête d'une résidence, à aller visiter la bâtisse avant la vente, attendu que la propriété sera adjugée au dernier et plus fort enchérisseur. 1 juin—

Propriété améliorée de très grande valeur dans le Troisième District.

No 408 rue St-Claude, entre St-Antoine et Mystérieuse.

Succession de Charlemagne Clovis Lefevre.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau 46 rue Royale. — SAMEDI, 7 juin à midi, il sera vendu, à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET ENCANTEURS, RUE ROYALE, ENTRE CANAL ET DOUANE—pour alors la succession de CHARLEMAGNE CLOVIS LEFEVRE, les propriétés ci-après décrites :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre B dans l'îlet borné par les rues Bons-Enfants ou St-Claude, St-Antoine, Remparts ou Amour et Columbus ou Mystérieuse, mesurant 64 pieds, 11 pouces de face à la rue Bons-Enfants ou St-Claude sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison divisée en deux corps de logis ayant deux chambres, cabinet et galerie de chaque côté, cuisine avec deux chambres, citerne, latrines, etc. Cette propriété porte le No 408 rue des Bons-Enfants ou St Claude.

Termes et Conditions—La moitié comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant hypothèque spéciale avec privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente à parfait paiement, la clause habituelle de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement des billets en une partie. Les acquéreurs tiendront les propriétés assurées en un montant que désigneront les parties intéressées et transfert de la police d'assurance aux porteurs des billets et toutes les autres clauses habituelles.

Les acquéreurs assumeront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1879, et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.
1er juin—

VENTE PÉREMPTOIRE
—de—

Propriétés de très grande valeur et de terrains sis dans le Second District, rue St. Philippe, entre les rues Marais et Villeré. Coin St. Philippe et Villeré. Rue Villeré, entre les rues St. Philippe et Ursulines.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.—Bureau No 46 rue Royale.—SAMEDI le 7 juin 1879, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane.

1° Un certain morceau de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 1 dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Ursulines, Villeré et Marais, mesurant 60 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue St Philippe, sur 124 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une résidence ayant 6 chambres, cuisine en briques à deux étages avec 6 chambres, hangar, lieux d'aisance, water-works, jardin, &c.

2° Deux lots de terre dans le même îlet et District et attenant à la propriété ci-dessus décrite désignés par les Nos 2 et 3, mesurant chacun 29 pieds de face à la rue St. Philippe avec une profondeur et façade de 124 pieds sur la rue Villeré. Le lot No 3 forme le coin des rues Villeré et St. Philippe.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations sur cette ville, désigné par le No 4 dans l'îlet borné par les rues Villeré, St Philippe, Ursulines et Marais, mesurant 30 pieds de face à la rue Villeré sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une bâtisse dans la cour, avec quatre chambres et autres bâtisses qui peuvent servir à l'élevage de coqs de bataille et de volailles.

Termes et conditions.—Moitié comptant, la balance à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur, portant 8 o/o d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur, la clause de 5 0/0 pour honoraire d'avocat en cas de poursuite pour le recouvrement du paiement des dits billets ou en partie. Les acquéreurs assureront les dites bâtisses et en transféreront les polices à qui de droit, assumeront toutes les clauses habituelles. Les acquéreurs assumeront le paiement en sus du prix de l'adjudication des taxes dues et exigibles en 1879 et seront requis de faire un dépôt de 10 o/o sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de ventes pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.
—1erjuin—

PAR S. GUINAULT.

Vente sans réserve pour cause de départ de deux propriétés rue Bagatelle Nos 394 et —.

PAR S. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville. SAMEDI 7 juin 1879—Il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs rue Royale.

Un lot de terre mesurant 27 pieds 4 pouces de face à la rue Bagatelle sur 60 pieds de profondeur, entre les rues Craps et Amour, ensemble une maison couverte en ardoises ayant quatre chambres, cuisine double, latrines et deux citernes.

Un autre lot de terre mesurant 25 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 145 pieds de profondeur, entre les rues Amour et Bons-Enfants. Ensemble une maison bâtie à distance de la rue, ayant deux chambres, galerie devant et derrière et quatre cabinets, arrière-cour, hangar, citerne, latrines, etc., etc. Voir les plans à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, et le reste payable à un crédit de un an en billets portant 8 0/0 d'intérêts de date et hypothèque.

Actes de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes exigibles en 1880 en sus du prix de vente.
1er juin—

Succession de Bernard Camblong.
Vente par les Héritiers pour un partage.

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 7 juin 1879, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre situé à Carrollton installé en vacherie ; le dit îlet est renfermé par les rues Douzième, Belfast, Washington et Burette, mesurant 300 pieds de face à chacune des susdites quatre rues. Ensemble, les bâtisses et améliorations consistant en une étable pouvant contenir 40 vaches. Hangar sur le côté et citerne. Une petite maison pour logement ayant deux chambres, galerie sur le devant, galerie derrière et cabinets. Voir le plan à la Bourse.

Conditions:—Un tiers comptant et le reste payable à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant 8 0/0 d'intérêts de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant A. Kerr, notaire, aux frais de l'acquéreur, lequel se soumettra aux clauses d'usage et sera responsable des taxes exigibles en 1880, ainsi que du désenchérissement en sus du prix de vente. 1erjuin—

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

André (Joseph)	Kilwasser (Georges)
Avettant ou Avettant (Mlles Augustine et Antoinette)	Loustannau (Martin)
	Laignier (Charles)
Avettant ou Avettant (M.)	Le Tourneur (Désiré)
	Landrieu (Louis)
Armangaud (Richard)	Lauxmeier (Etienne, Léonard)
Adam (Jacques)	Larré Sarvail (Jean)
[illegible] (Ferdinand)	Larue (les époux)
[illegible]	Malendres (Jean)
[illegible]	Marais (Pierre)
Barbe (Edgard)	Maquaille (Celestin)
Buret (Pierre)	Michau (Marie)
Bourdel (Pierre Onésime)	Mangin (Claude)
	Mouilly (Isidore)
Bourdier (Michel)	Nicolas (Martial)
Bouhambas (Pierre)	Orcell (Antoine Marie et Jean Baptiste)
Chagnaud	
[illegible]	Pruet (Jean)
[illegible] Dr	Perrac (famille)
[illegible] (Madame)	Pied (Albert)
Chatel (Paul)	Picard (Isabelle)
Cortier (Jean, Baptiste)	Rivoleau (Victorine)
Condereau (François)	Renaille (Michel)
Dignac (Jean)	[illegible] (Etienne)
Desobry (famille)	Sarsé (B.)
Derrasond (Constant)	[illegible] (Edouard)
Dumée	[illegible]
Despagnol (Jacques)	[illegible] (Germain et Ambroise)
Delhomme (Jn Bte)	
Dubois (Marie)	[illegible] (Paul)
[illegible] (Pierre et Paul)	[illegible] (Benjamin)
	[illegible] (Justin)
de Coppet (Alexandre)	[illegible] (Edmond)
Dubié	[illegible]
Dupré (Françoise)	Viel (Félix)
Fort (Dominique)	Vestal
Grégoire (Jules)	Vidon (Louis)
Gaucher	Vautez (Pierre dit tambour)
Godenberge (Toussaint)	
Gaumard (Jean)	Wilhelmine ou Louise Rime
Gaubert (Elie)	
Guérard (Claude)	Warlane (Louis)
Kuntz (Michel)	

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

La Nouvelle-Orléans, ce 7 Mai 1879.
Le Consul de France,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.
8 mai—

VENTES A L'ENCAN.

PAR BARNETT ET GOURDAIN.

Vente sans réserve.

Résidence de valeur, à deux étages, No 243 rue du Canal, entre Franklin et Liberty, côté nord.

PAR BARNETT & GOURDAIN—J. V. GOURDAIN, encanteur. — Bureau, No 91 rue Royale. Il sera vendu SAMEDI, 14 juin 1879, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

Un certain lot de terre situé rue du Canal, entre Liberty et Franklin, désigné comme le lot No 6, dans l'îlet No 123, mesurant 26 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue du Canal, sur une profondeur de 114 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison en bois à deux étages, couverte en ardoise, ayant un salon devant et derrière, avec manteaux de cheminée en marbre au rez-de-chaussée, vestibule et salle à manger : au 1er, deux grandes chambres à coucher et un cabinet. Un bâtiment en briques à deux étages est joint à la maison principale, il renferme deux chambres bien finies et une cuisine. Il y a aussi deux grandes caves et un vaste hangar dans le fond.

Conditions.—Un tiers comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final. Les édifices doivent être toujours assurés et les polices transférées au vendeur. On appliquera les conditions habituelles de 5 pour cent pour honoraires d'avocat dans le cas de non paiement des billets à leur échéance. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1879, en sus du prix d'adjudication.

Les personnes qui désireraient visiter la maison devront s'adresser au bureau des encanteurs, No. 91 rue Royale, où elles trouveront les clés.

Acte de vente par devant Amédée Ducatel, notaire, aux frais de l'acquéreur. 7 juin—

PAR C. E. GIRARDEY.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Vente importante d'actions, de bons et de certificats d'appropriations de Ville dans l'affaire de la Banque du Sud en liquidation.

No 45,440, Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur. – Bureau No. 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 7 juin 1879, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles de cette ville, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 22 mai 1879 et d'un autre ordre daté du 26 mai 1879, rendus dans l'affaire ci-dessus, les valeurs suivantes à savoir :

1° 63 actions du stock capital de la compagnie du Gaz de la Nlle Orléans.
2° 20 actions de la compagnie d'assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle Orléans.
3° 2 actions de la compagnie d'Assurance de la Nouvelle Orléans.
4° 10 actions des Boatmen's Savings Bank.
5° 5 actions de la compagnie de l'Hôtel St-Charles.
6° 2 Bons Consolidés de $1,000 de la ville de la Nouvelle-Orléans avec coupons à partir de juillet 1876.
7° Un nombre de certificats d'appropriations de ville, ord. A. S. No 1768 de différents montants s'élevant à à peu près $1,290 83.
8° 25 Bons 7 pour cent de l'Etat de la Louisiane, de $100 chaque.

Conditions—Comptant avant le transfert.
25 mai—25, 27 et 31, juin 1, 6 et 7.

Magnifique résidence
Dans un des plus beaux quartiers du second district,
Angle nord-ouest des rues Remparts et Ursulines.

Succession du Dr Auguste Dupaquier.

No 41,165—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau, rue du Camp No 31.—SAMEDI, 28 juin 1879, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu, à l'encan, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en cette ville, conformément à un jugement rendu par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans, le 16 mai, et signé le 21 mai 1879, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite :

Une certaine partie de terre située dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Ursulines, St-Claude et Chemin du Bayou, mesurant 63 pieds de face à la rue des Remparts, sur 120 pieds plus ou moins de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue des Ursulines, le tout en mesure française.

La propriété forme le coin nord-ouest des rues Remparts et Ursulines et il y trouve une magnifique maison en briques à trois étages, pourvue de toutes les améliorations modernes et réunissant toutes les conditions du confort et tous les agréments désirables. Cette résidence convient admirablement à une personne exerçant une profession libérale. L'édifice principal et les dépendances ne sont pas entièrement achevés : il faudrait une somme de $2,000 pour les terminer selon le plan et le cahier des charges de J. A. D'Hémécourt, que l'on peut voir au bureau de l'encanteur, et en faire une des résidences les plus finies et les plus riches de la ville. Vente positive.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant, outre le prix d'adjudication, assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1879.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jos. Cuvillier, notaire.
24 mai—24, 25, 31 mai, 7, 14, 21 et 28 juin.

Treizième Etat Annuel
—DE LA—
Factors' and Traders' Insurance Company,
37 RUE CARONDELET.

Nouvelle-Orléans, 22 mai 1879.

Les Directeurs, conformément à la charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1879, savoir :

Primes pendant l'année sur—			
Risques de feu	$277,946 36		
Risques de rivières	151,073 00		
Risques maritimes	34,331 77		
		$463,351 84	
Moins—Primes non-terminées	$75,619 00		
Primes remboursées	8,002 33		
		83,821 33	
Primes nettes acquises			$379,530 51
Pertes payées sur—			
Risques de feu	$60,449 17		
Risques de rivières	90,136 15		
Risques maritimes	7,438 02		
		$157,023 34	
Réassurances		24,786 12	
Réfaction (rebate)		15,082 76	
Taxes d'Etat et de ville		20,159 52	
Bureau des Assureurs de la Nelle-Orléans		6,710 64	
Dépenses générales brutes		42,028 04	
			265,791 42
Balance			$113,739 09
A ajouter intérêt et escompte et épargnes reçues			62,253 87
Profits nets			$176,992 96
A déduire, premier intérêt semestriel de 5 pour cent payé et second intérêt de 5 pour cent dû maintenant			100,000 00
			276,992 96
Réserve			22,574 14
Balance à diviser sur primes nettes			$54,418 82

La Compagnie a l'actif suivant :

Argent en caisse	$163,471 50
Comptes en voie de collection	51,532 30
Billets à recevoir sur garanties	366,164 32
Billets à recevoir pour primes	11,511 94
Actions de banque et autres	363,201 16
Bons de ville, d'Etat et autres bons que ceux des Etats-Unis	206,831 79
Bons de circulation 6 0/0 des E.-U., 1er janvier 1898	12,825 00
Bons 4 0/0 des Etats-Unis	100,000 00
Propriétés foncières	90,285 67
	$1,307,743 48

Ce qui précède est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Fait et signé devant moi ce 24e jour de mai 1879.

EDW. IVY, Notaire.

A une réunion spéciale du Conseil de Direction tenue le 22 du courant, il a été résolu de payer sur demande un second intérêt semestriel de 5 pour cent jusqu'au 30 avril 1879, intérêt [illegible] cent par an sur le capital de la Compagnie, et qu'un dividende en argent de 20 pour cent aux actionnaires sur le montant [illegible] leurs primes nettes participantes pour l'année expirée le 30 avril 1879.

ED. A. PALFREY, Président.
JNO. CHAFFE, Vice-Président.
THOMAS F. WALKER, Secrétaire.

Directeurs.

John I. Noble,	R. F. Robinson,
John Chaffe,	Wm. C. Black,
Richard Milliken,	Chas. Chaffe,
J. I. Warren,	L. C. Jurey,
Saml Friedlander,	Wm. Hartwell,
A. A. Yates,	G. J. Leeds,
R. M. Walmsley,	A. T. Janin,
A. K. May,	Jno. Bowling,
T. Lytt. Lyon,	E. M. Bickham,
Samuel H. Boyd,	Henry Abraham,
Joseph McElroy,	Louis Bush,
Wm. J. Behan,	A. Brittin,
	G. W. Bentell.

22mai—1m

L'Abeille de [illegible]
Bureaux, No [illegible]
NOUVEL[illegible]
SAMEDI [illegible]

VA[illegible]

COMPAGN[illegible]
TRANSA[illegible]

Service entre la [illegible]

MA[illegible]
CAL[illegible]
GUA[illegible]

Cette ligne prend [illegible]

Pour frêt et passage [illegible]

26 jan—1an

COMPAGNI[illegible]
TRANSA[illegible]

NEW [illegible]

Les magnifiques [illegible] pour le continent [illegible]

CANADA, [illegible]
LABRADOR, [illegible]

Prix du passage [illegible]

Première cabine [illegible]
Deuxième —
Troisième —

[illegible]

4 mai—1P

Lloyd de l'A[illegible]

STEAMERS [illegible]
LA NOUVEL[illegible]
LE HAVRE [illegible]
ET L[illegible]

LES steamers [illegible] régulier comme suit [illegible]

De Brême, Southamp[illegible]
Chambre . . . $150
De la Nouvelle-Orléa[illegible]
Chambre . . . $150

[illegible]

Pour Belize, Hond[illegible]

Pour frêt et passag[illegible]

22 et 25 rue Front [illegible]

N. B.—Le WAR[illegible]

Pour New-[illegible]

CETTE LIG[illegible]

Partira de son wharf [illegible]
Mercredi 11 [illegible]

Passage—[illegible]

Cette ligne prend [illegible]
HAVRE

Pour frêt ou [illegible]

BELFAS[illegible]
STA[illegible]

De New-York [illegible]
TOUS [illegible]

Cabines de pre[illegible]

BILL[illegible]

$100 à $120. [illegible]
chette $40, billets [illegible]
Pour billets, info[illegible]

C'est la seule lig[illegible] elle offre aux voya[illegible] rapport de l'écono[illegible] sente aucune autre [illegible]

Fabrique A[illegible] chaussures, établi[illegible] meilleures de la N[illegible] d'excellents maté[illegible] ordre. Les chaus[illegible] sortent pour dame[illegible] enfants, sont fort [illegible] vis de manière à [illegible] ce qui prouve que [illegible] fabrique Andrieu [illegible] vu le nombre d'o[illegible] employés dans ses [illegible] sidérable.

FEU[illegible]

QUITTA[illegible]

P[illegible]

L'H[illegible]

Paddy regar[illegible] tif et s'approch[illegible] trembler et dé[illegible] (Il montra [illegible] sur la corde de[illegible] firent qu'un b[illegible] gèrent à la f[illegible] bouches s'emp[illegible] qu'ils poussai[illegible] vage plaisir. [illegible] paine d'avoin[illegible] terre.

—C'est mou[illegible] Paddy le bon[illegible] rêve! Vois [illegible] blanc!

Ils ne pou[illegible] geait; elle ma[illegible] avidité. Le[illegible] aux yeux de [illegible]

—Ils n'au[illegible] pauvres ch[illegible] morts quelqu[illegible] le bon Dieu [illegible] que ce fait d[illegible] être heureux[illegible]

Et Padd[illegible] pour être pl[illegible] cher sur [illegible] beaucoup la b[illegible] ces mains a[illegible]